



## RÈGLEMENT DE COMPÉTITION LOISIR

# COUPE INDIVIDUELLE MINIMES

### 1 - DEFINITION

La catégorie minime correspond à une période de **formation**.

Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judokas, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme.

Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les judokas qui pourront rejoindre les centres d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet).

La coupe minimes permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contacts et échanges priment sur le résultat sportif.

Dans la continuité du judo pratiqué par les benjamins, la position naturelle (shizen tai) et la saisie fondamentale à 2 mains (col et manche) sont des facteurs essentiels dans l'objectif de construire à moyen terme un judo de qualité, dynamique et complet.

La remise des récompenses doit être sobre et ne pas dévaloriser les perdants. Les combattants ayant un bon comportement sont à valoriser.

Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

**2 - ANNEES DE NAISSANCE :** minimes (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

**3 - NATIONALITES :** Française et étrangère telle que définie dans le code sportif

### 4 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

– Ceinture orange minimum

– Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.

– Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

– Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition, datant de moins d'un an.

### 5 - CATEGORIES DE POIDS (Pas de surclassement de poids possible)

**Féminines :** – 36 kg ; – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

**Masculins :** – 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; + 73 kg

*Nota :* Les athlètes qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés jusqu'au tirage au sort à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

### 6 - ARBITRAGE règlement d'arbitrage FFJDA

Avec règlement spécial éducatif

**a) Saisies :** Le combat débute à distance. Les 2 judokas doivent construire une saisie à 2 mains : col et manche. Les saisies sur la partie haute du col, sans dépasser le milieu de la nuque du partenaire (revers tenu obligatoirement) sont autorisées. Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon seoi nage, koshi guruma ...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de uke (matte immédiat dans les cas inverses).

#### b) Formes techniques :

– l'arbitre doit annoncer rapidement « matte » quand les 2 combattants sont au corps à corps et qu'il n'y a pas de résultat immédiat (2 à 3 secondes).

– interprétation des « makikomi » et des « sutemi » : si le combattant se jette au sol sans suffisamment de préparation et de déséquilibre ou si son mouvement est jugé dangereux, l'arbitre annoncera « matte » dès la première tentative et expliquera au judoka qu'il ne doit pas recommencer. En cas de répétition il le sanctionnera.

– La saisie du pantalon est absolument interdite

– les saisies de jambes en dessous de la ceinture (type ramassement de jambe) sont strictement interdites en attaque. Elles sont autorisées en contre-prise.

– le contre de Uchi Mata en se jetant dans le dos du partenaire est interdit.

– attaques à genoux : Si un combattant se jette et s'écrase à genoux pour faire, par exemple un SEOI NAGE, l'arbitre annoncera « matte » dès la première tentative et expliquera au judoka qu'il ne doit pas recommencer. En cas de répétition il le sanctionnera.

Toutefois lorsque la technique est bien réalisée l'un ou les 2 genoux peuvent faire un passage très rapide sur le tapis sans que le poids ne s'écrase. L'arbitre devra alors être en mesure d'interpréter correctement la situation et éventuellement d'accorder le résultat.

– interdiction des clés de bras et des étranglements.

#### c) Pénalités :

– 1<sup>re</sup> intervention : avertissement « gratuit » avec explication de la faute,



– 2<sup>e</sup> intervention : pénalité puis addition des pénalités selon le règlement de la F.F.J.D.A.

## 7 - ACCOMPAGNATEUR

Les organismes territoriaux délégataires qui le souhaitent peuvent autoriser un accompagnement pour les manifestations destinées aux benjamins et aux minimes dans les conditions suivantes :

- chacun des accompagnateurs (1 par participant) a la possibilité de demander un temps mort de 15 secondes, à l'issue d'un matté, en levant un drapeau rouge ou blanc correspondant à la couleur de la ceinture de son élève.
- l'arbitre accorde le temps mort qui est comptabilisé et indique aux combattants qu'ils peuvent rejoindre leur accompagnateur, une fois leur tenue rajustée.
- seules des indications verbales peuvent être échangées, aucun contact physique n'est autorisé.
- à l'issue du signal marquant la fin des 15 secondes, les combattants devront regagner immédiatement leur emplacement de combat.
- les accompagnateurs devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats. En dehors des temps mort, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leur élève et les arbitres.
- le responsable de la manifestation a la possibilité d'écarter, pour un combat ou pour la durée de la manifestation, les accompagnateurs dont le comportement déroge à cette réglementation.

## 8 - TEMPS DU COMBAT : Féminines - Masculins : 3 minutes

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat.

## 9 - FORMULE DE COMPETITION

Poules ou tableaux à double repêchage en fonction du nombre d'engagés (possibilité de tapis de 6 m × 6 m avec 1 m de séparation). Un combattant ne devra pas faire plus de sept combats.

« Coach » non autorisé. (voir point accompagnateur ci-dessus)

## 10 - EPREUVES DE SELECTION

<b>District</b>	recommandées
<b>Départementale</b>	sur engagement ou sélection (district)
<b>Régionale</b>	sur sélection départementale*
<b>Interrégionale</b>	sur sélection régionale*
<b>Nationale</b>	non

\* voir tableau des quotas en annexe

### Nota 1 : (facultatif)

Les OTD pourront mettre en place un circuit éducatif avec des règles aménagées, se déroulant sur toute la saison sportive.

Un exemple d'organisation de ce circuit :

- 3 rencontres départementales ou bi départementales afin de sélectionner les minimes pour une phase régionale.
- la phase régionale de ce challenge pourrait aussi être organisée en 3 rencontres par la ligue à l'issue desquelles seront sélectionnés les garçons et les filles retenus pour la phase interrégionale de la COUPE INDIVIDUELLE MINIMES.
- 3 autres rencontres départementales pourraient aussi être organisées pour les non sélectionnés à la phase interrégionale. Elles s'échelonnent jusqu'au mois de juin.

Un stage départemental ou régional pourrait être organisé à la fin de la saison.

## DISPOSITIF DEPARTEMENTAL ET REGIONAL DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE POUR LES MINIMES

**Présentation** : niveau d'organisation : inter clubs, district, département, région.

L'encadrement peut être composé de professeurs de clubs. Ils peuvent être aidés par un conseiller technique et des hauts gradés.

3 animations par an (1 par saison) inscrites au calendrier.

### Contenus pédagogiques :

**Type 1** : 1 partie technique : ateliers ou prestation technique (type UV 2 du grade d'expression technique adaptée)

Evaluation. 1 partie exercices d'application (Kakari, Yaku Soku Geiko) et Randori.

**Type 2** : Stage de perfectionnement avec la participation d'un champion ou d'un formateur national.

**Type 3** : Journée de formation des jeunes arbitres.

**Type 4** : Stage sportif départemental pour les jeunes qui veulent faire de la compétition.

**Type 5** : Séance type projet judo + mondo avec des pratiquants de tous les âges.

**Compte rendu vers l'OTD** : Compte rendu succinct : Nom des clubs, effectifs, signature du président qui atteste que tous les enfants sont licenciés.